

Afin d'augmenter la représentation des francophones, il faudra recruter dans une large mesure des personnes à l'extérieur de la Fonction publique. A cet égard, les ministères, de concert avec la Commission de la Fonction publique, devront, au besoin, étudier les possibilités qu'offrent les programmes généraux de recrutement ainsi que les programmes spéciaux de recrutement qui existent déjà ou qui pourraient être créés.

POLITIQUE II.2: ACCROISSEMENT DES POSSIBILITES DE
TRAVAILLER EN FRANCAIS

On s'attend à ce que les ministères et organismes accroissent les possibilités de travailler en français en augmentant le nombre et le pourcentage de postes français-essentiel.

INTERPRETATION

Le nombre de postes français-essentiel est demeuré trop faible pour permettre à un nombre raisonnable de francophones de faire carrière dans la Fonction publique en demeurant unilingues ou en travaillant exclusivement en français.

On s'attend à ce que les ministères et organismes qui offrent encore peu de possibilités de travailler et de poursuivre une carrière en français augmentent le nombre et le pourcentage des postes français-essentiel.